



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

nappes phréatiques

Question écrite n° 107034

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le niveau des nappes phréatiques et des cours d'eau. Depuis plusieurs années, on constate d'une part que le niveau de nombreux cours d'eau est de plus en plus bas et que le niveau des nappes phréatiques pose également problème. Certaines communes, notamment rurales, rencontrent d'ailleurs des difficultés d'approvisionnement en eau potable. Aussi, elle lui demande la politique qu'entend mener le Gouvernement pour améliorer la situation des cours d'eau et des nappes phréatiques.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la situation des masses d'eau suite aux épisodes répétés de sécheresse. En année moyenne, les ressources françaises en eau sont globalement suffisantes, exceptées dans certains bassins hydrographiques. Cette situation moyenne à l'échelle nationale cache des écarts importants entre les régions et des forts déséquilibres locaux en matière de ressource disponibles. Les années sèches, la concentration dans l'espace et dans le temps des prélèvements d'eau conduisent à des mesures de restrictions. En ce qui concerne plus particulièrement l'approvisionnement en eau potable, aucune rupture majeure de l'alimentation en eau potable des populations n'a été signalée sur le territoire puisque d'importants travaux de raccordement entre les réseaux ont été opérés depuis 1976, renforcés ces trois dernières années dans les secteurs restés sensibles. La gestion de la ressource en eau ne peut se résumer à une gestion de crise en période de sécheresse et l'effort doit être poursuivi pour restaurer là où c'est nécessaire un équilibre entre la ressource disponible, les milieux aquatiques et les besoins des différents usages. Il n'y a pas une réponse universelle au problème de la sécheresse, mais un ensemble d'outils à utiliser avec discernement pour répondre à des problématiques locales. Le 26 octobre 2005, un plan à moyen terme a été présenté en conseil des ministres pour restaurer l'équilibre entre l'offre et la demande en eau. Il s'agit de réduire durablement notre vulnérabilité à la sécheresse, en donnant de nouvelles marges de sécurité, notamment à l'alimentation en eau potable, et en conciliant les différents usages tout en préservant la qualité des milieux aquatiques. La mise en place du plan est bien avancée. Une expérimentation sur onze bassins versants pilotes, sur la base de programmes combinant de façon cohérente l'ensemble des outils du plan, va démarrer (réalimentation de nappe, réutilisation d'eaux usées traitées, réutilisation d'eaux pluviales, désalinisation d'eaux de mer, etc.). L'acquisition d'une expérience plus large dans la mobilisation de l'eau par des solutions innovantes doit permettre, si le changement climatique le nécessite, de développer efficacement les politiques adéquates. Les agences de l'eau soutiendront financièrement ces démarches, qui seront également inscrites en priorité dans leurs 9es programmes. Le plan n'exclut pas le recours à des retenues de substitutions. Dès lors qu'elles sont gérées de manière collective, ou d'ouvrages de soutien d'étiage, leurs créations sont encouragées par les agences de l'eau lorsque cela apparaît écologiquement et économiquement fondé.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107034

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10742

Réponse publiée le : 23 janvier 2007, page 830